

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00263 Numéro SIREN : 884 713 389 Nom ou dénomination : 3310 STREET

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt 5609

Désignation de l'entreprise 3310 STREET										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 3 RUE JEAN JAURES 87000 LIMOGES															
SIRET 8 8 4 7 1 3 3 8 9 0 0 0 2 8															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 9															
Durée de l'exercice précédent *															
										Exercice N clos le					
										3 1 1 2 1 2 0 2 1 1					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	10 053	030	1 284				8 768					
	Immobilisations financières * (1)		040	900	042					900					
	Total I (5)		044	10 953	048	1 284				9 668					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	3 957	070	1 571			2 386					
		Autres * (3)		072	708	074				708					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	19 132	086				19 132						
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	23 796	098	1 571			22 225						
	Total général (I + II)		110	34 749	112	2 855			31 894						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131										
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136				2 643						
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142				3 643						
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			9 903							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			632							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	13 733		17 716							
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176			28 250								
Total général (I + II + III)				180			31 894								
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	9 903							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 953							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3310 STREET

Néant ☐Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2021

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens		215		214	
			Services *		217		218	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			42 154		
	Production stockée *					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	1 500	
Autres produits					230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	43 656	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	32 382	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	208	244	237	
	Rémunérations du personnel *					250	5 051	
	Charges sociales (cf renvoi 380)					252	18	
	Dotations aux amortissements *					254	1 284	
	Dotations aux provisions					256	1 571	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	40 546	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 109	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	466	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	2 643	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 643	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	466			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies I)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	3 109
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	3 109	
							372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Immobili- sations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
									Court terme *	Long terme						
										19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧		
①																
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise 3310 STREET										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636						
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646						
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	1 571	656	1 571					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666						
TOTAL		680	682	1 571	684	686	1 571				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681	683									
Autres immobilisations incorporelles	700	705									
Terrains	710	715									
Constructions	720	725									
Inst techniques mat et outillage	730	735									
Inst. générales, agen- cements amén. div	740	745									
Matériel de transport	750	755									
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765									
TOTAL		770	775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	8 431
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	3 095
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise: 3310 STREET										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/06/2020.. et clos le:31/12/2021								Données en nombre de mois		1	9
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	1,00
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 8 4 7 1 3 3 8 9

Dénomination de l'entreprise

3310 STREET

Adresse (voie)

3 RUE JEAN JAURES

Code postal

87000

Ville

LIMOGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARTINET Prénom(s) SEBASTIEN
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 10/08/1978 N° Département 83 Commune LA SEYNE SUR MER Pays
Adresse : N° 41 Voie RUE DE MARNES
Code Postal 92410 Commune VILLE-D'AVRAY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LARROCHE Prénom(s) VIVIAN
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 02/11/1977 N° Département 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays
Adresse : N° 1 Voie RUE JACQUES BREL
Code Postal 87110 Commune BOSMIE-L'AIGUILLE Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 8 4 7 1 3 3 8 9

Dénomination de l'entreprise

3310 STREET

Adresse (voie)

3 RUE JEAN JAURES

Code postal

87000

Ville

LIMOGES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAS 3310 STREET
Au capital de 1.000 €

Siège social : 3, Rue Jean Jaurès
87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 884 713 389

DOSSIER JURIDIQUE

EXERCICE 2021



Cabinet Muriel BELLEGARDE
Cabinet d'Expertise Comptable
309 avenue Baudin
87000 LIMOGES



SAS 3310 STREET
Au capital de 1.000 €

Siège social : 3, rue Jean Jaurès
87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 884 713 389

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE



Meilleurs,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Nous aborderons successivement les points ci-après :

SITUATION FINANCIERE, ACTIVITE ET RESULTATS

L'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, s'étendant du 1^{er} Juin 2020 au 31 décembre 2021, peut se résumer de la façon suivante :

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice s'élève à 42.154,41 €.

L'exercice clos le 31/12/2021 se traduit par un bénéfice de 2.643,42 €.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir pour le prochain exercice semblent correctes compte tenu d'un environnement économique général difficile.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'est pas concernée par des activités de recherche et de développement au sens technique du terme.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous signalons que lors de l'exercice écoulé, notre société n'a pris aucune participation nouvelle dans aucune autre société.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS (CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE)

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice dans la présentation des comptes annuels.

IDENTITE DES PERSONNES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT UNE PARTIE DU CAPITAL

Conformément aux prescriptions énoncées à l'article L 233-8 du code de commerce, nous portons à votre connaissance le nom des actionnaires possédant individuellement plus de 5, 10, 20, 33, 50 ou 66.66 % du capital de la société :

- Monsieur Vivien LARROCHE détient la moitié du capital social.
- Monsieur Sébastien MARTINET détient la moitié du capital social.

INFORMATIONS FISCALES

Conformément aux articles 39-4 et 223 quater du CGI, nous vous signalons les frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable.

Aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'a donné lieu à réintégration.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET DECISIONS A INTERVENIR

Outre le vote des résolutions afférentes aux conventions et comptes sociaux, il vous sera demandé :

- d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Origine

- résultat de l'exercice 2021, clos le 31/12/2021 : bénéfice de 2.643,42 €

Affectation

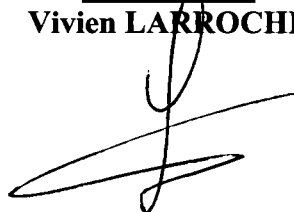
- En partie au compte « RESERVE LEGALE ».....	100,00 €
- Le solde au compte « AUTRES RESERVES »	2.543,42 €

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les dividendes éligibles à l'abattement de 40 %, pour les personnes physiques qui résident fiscalement en France, les prélèvements sociaux sur les dividendes sont payés directement par l'établissement payeur dans les quinze jours du mois suivant le paiement des dividendes.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du premier exercice la Société.

Le Président
Vivien LARROCHE



SAS 3310 STREET
Au capital de 1.000 €

Siège social : 3, Rue Jean Jaurès
87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 884 713 389

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RESOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

- ▶ rapport de gestion du président sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- ▶ rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- ▶ approbation de ces comptes et conventions,
- ▶ affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- ▶ questions diverses.

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 29 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION – approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par le bénéfice de 2.643,42 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne, en conséquence, quitus au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION – conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, statuant sur le rapport sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION – affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Sur proposition du président, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Origine

- résultat de l'exercice 2021, clos le 31/12/2021 : bénéfice de 2.643,42 €

Affectation

- | | |
|--|------------|
| - En partie au compte « RESERVE LEGALE »..... | 100,00 € |
| - Le solde au compte « AUTRES RESERVES » | 2.543,42 € |

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les dividendes éligibles à l'abattement de 40 %, pour les personnes physiques qui résident fiscalement en France, les prélèvements sociaux sur les dividendes sont payés directement par l'établissement payeur dans les quinze jours du mois suivant le paiement des dividendes.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la création de la Société.

Conformément aux articles 39-4 et 223 quater du CGI, l'assemblée générale constate qu'aucune dépense n'a donné lieu à réintégration.

SAS 3310 STREET
Au capital de 1.000 €

Siège social : 3, rue Jean Jaurès
87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 884 713 389

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

TROISIEME RESOLUTION – affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Sur proposition du président, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Origine

- résultat de l'exercice 2021, clos le 31/12/2021 : bénéfice de 2.643,42 €

Affectation

- | | |
|--|------------|
| - En partie au compte « RESERVE LEGALE »..... | 100,00 € |
| - Le solde au compte « AUTRES RESERVES » | 2.543,42 € |

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les dividendes éligibles à l'abattement de 40 %, pour les personnes physiques qui résident fiscalement en France, les prélèvements sociaux sur les dividendes sont payés directement par l'établissement payeur dans les quinze jours du mois suivant le paiement des dividendes.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la création de la Société.

Conformément aux articles 39-4 et 223 quater du CGI, l'assemblée générale constate qu'aucun frais n'a donné lieu à réintégration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Vivien LARROCHE
Président



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 15 heures,

Les actionnaires de la **SOCIETE 3310 STREET**, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, dont le siège social est à LIMOGES - 87000 – 3, Rue Jean Jaurès, immatriculée au RCS LIMOGES sous le n° 884 713 389 se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vivien LARROCHE, président.

Le Président constate que sont présents :

- Monsieur **Vivien LARROCHE**, propriétaire de 50 actions
- Monsieur **Sébastien MARTINET**, propriétaire de 50 actions

Total des actions représentées : 100 actions

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'ASSEMBLEE GENERALE A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

ORDRE DU JOUR

- ▶ rapport de gestion du président sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- ▶ rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- ▶ approbation de ces comptes et conventions,
- ▶ affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,

PREMIERE RESOLUTION – approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 2.643,42 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne, en conséquence, quitus au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION – conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce

L'assemblée générale prend acte qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION – affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Sur proposition du président, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Origine

- résultat de l'exercice 2021, clos le 31/12/2021 : bénéfice de 2.643,42 €

Affectation

- **En partie au compte « RESERVE LEGALE »** **100,00 €**
- **Le solde au compte « AUTRES RESERVES »** **2.543,42 €**

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les dividendes éligibles à l'abattement de 40 %, pour les personnes physiques qui résident fiscalement en France, les prélèvements sociaux sur les dividendes sont payés directement par l'établissement payeur dans les quinze jours du mois suivant le paiement des dividendes.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la création de la Société.

Conformément aux articles 39-4 et 223 quater du CGI, l'assemblée générale constate qu'aucun frais n'a donné lieu à réintégration.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président et les associés présents.

Vivien LARROCHE
Président



Sébastien MARTINET
Directeur général

